

# La voix des foundis



**ELECTIONS GCP  
1er DECEMBRE 2009  
Votez  
massivement  
la liste présentée par le  
SNUIPP Mayotte**

Said Ali Siti Mari  
(Poroani Elémentaire)  
Allaoui Abdérémane  
(Pamandzi 3)  
Darouèchi Halidi Ben  
(Remplaçant FOCO)  
Kamardine Assiyati  
(Dzoumogné Maternelle)

**REUNION LE  
27/11/09 A 14H00 A  
MTSAMBORO 2 SUR  
LES INSPECTIONS**

**ADHEREZ  
AU SNUIPP  
MAYOTTE**

**Nous contacter**  
SNUIPP MAYOTTE  
Rue Saharangué  
MAMOUDZOU  
Tel/Fax : 0269618978  
GSM: 0639039944/039933  
Mail : [snu976@snuipp.fr](mailto:snu976@snuipp.fr)  
Site: <http://976.snuipp.fr>

## A vos urnes, prêts, Votez !!!

Des témoignages écrits en notre possession prouvent que plusieurs irrégularités entachent l'organisation des élections du groupe consultatif paritaire (GCP) du 1er décembre prochain.

En effet, des personnes inscrites sur la liste déposée par un syndicat concurrent ont affirmé ne pas avoir signé de déclaration individuelle de candidature. Ce qui revient à dire que celles que les services du vice rectorat ont présentées le vendredi 30 octobre sont fausses.

Pire, toujours selon ces collègues, l'organisation syndicale concernée ne les aurait contacté pour leur candidature que le vendredi 30 octobre, en début de matinée. Les listes devant être déposées au plus tard le jeudi 29 octobre à 15h30, cette organisation syndicale n'aurait donc pas respecté le délai de dépôt des listes, et ce, avec la complicité de l'administration.

A plusieurs reprises, les syndicats avaient émis des réserves sur l'organisation des élections paritaires à Mayotte ; d'ailleurs, l'année dernière le vice rectorat avait été contraint d'organiser de nouvelles élections. Cette fois ci, la situation est plus grave puisque, en plus de l'irrégularité d'une liste, nous nous interrogeons sur l'impartialité et sur la moralité de l'administration ...

Même si le SNUIPP Mayotte se garde le droit d'attaquer au tribunal pour démontrer que certains syndicats sont obligés de tricher pour exister et pour démontrer que l'administration abuse de son pouvoir pour nous isoler, l'essentiel pour le SNUIPP Mayotte c'est que les collègues participent au vote du 1er décembre.

Malgré ces irrégularités, le Vice Recteur a trouvé judicieux de ne pas accéder à la demande du SNUIPP Mayotte sur le respect des règles dans les élections paritaires, la transparence et la neutralité dans l'organisation et le déroulement des élections ...

## VOIR EN GRAND

Depuis des années, dans les réunions, dans les rencontres avec les différents responsables de l'île, dans les mouvements de grève, ... nous nous battons pour un système éducatif de qualité à Mayotte, un souci permanent au SNUIPP. L'aboutissement de cet objectif nécessite :

- Un plan d'urgence de construction, de rénovation et d'équipement des écoles;
- De considérer le rythme biologique des enfants;
- De rompre avec la remise en cause de notre professionnalisme;
- De revoir totalement la politique éducative à Mayotte;
- De prendre en compte les spécificités linguistiques de nos apprenants;
- ...

Le SNUIPP Mayotte est par ailleurs toujours résolu à combattre toute forme d'exclusion et à défendre tous les enseignants du premier degré qu'ils soient contractuels, instituteurs de la CDM, instituteurs de la fonction publique de l'Etat recrutés à Mayotte ou professeurs des écoles ....

Mieux faire réussir les élèves tout en améliorant nos conditions d'exercice du métier vont donc de pair. La reconnaissance de notre métier, notre pouvoir d'achat et la qualité de l'enseignement, nous ne l'obtiendrons que par un rapport de force.

**C'est dans la revendication et dans la lutte que nous pourrons agir sur notre carrière ... Avec le SNUIPP Mayotte, pas de place à la fatalité !**

Faire appliquer à Mayotte le code de l'éducation constitue la base de nos revendications. Défendre nos acquis en développant l'esprit de lutte et en créant un vrai rapport de force est un passage obligé.

Pour ce faire, le SNUIPP Mayotte considère qu'il faut donner la parole aux enseignants du premier degré et que les décisions importantes soient prises en commun afin de retrouver notre dignité d'enseignant.

## REUNION D'INFORMATION SYNDICALE

**Le mercredi 9 décembre à la mairie de Chirongui à partir de 8h00  
Thème : la direction d'école**

## Rotations par période

Fin septembre des collègues de la circonscription de Mamoudzou Sud nous ont alertés sur les rotations par période imposées par leur inspectrice.

Nous avons donc rencontré l'IEN de Mamoudzou Sud pour connaître sa position sur ce dossier. Cette dernière a adopté une attitude très consensuelle, en expliquant que cette organisation avait été préparée et pas du tout imposée aux écoles. Elle s'est engagée à rencontrer les enseignants de l'école de Vahibé 3 pour discuter du sujet lors d'un conseil d'école le vendredi 9 octobre ;

L'inspectrice ne s'étant pas présentée à ce conseil d'école, les représentants des parents d'élèves, les représentants de la mairie et l'équipe des professeurs ont adopté une nouvelle organisation hebdomadaire des rotations. Cette nouvelle organisation a pour objectif une meilleure qualité de l'enseignement. Comment enseigner correctement à des élèves sur une période de 7 semaines, l'après-midi en pleine saison chaude et humide ?

Il semblerait que malgré une attitude conciliante Mme l'Inspectrice n'aurait pas apprécié l'initiative de ce conseil d'école. Le SNUIPP Mayotte interprète ces changements d'organisation imposés contraire à l'intérêt des élèves et pense qu'ils n'ont comme objectif que de faciliter l'organisation interne des Inspections de circonscription.

Nous pensons que l'objectif consiste à aboutir à long terme à constituer 2 écoles sur un même groupe scolaire, avec un directeur le matin et un l'après-midi. L'idée n'étant pas de tenir compte des rythmes scolaires des élèves mais de faciliter la gestion de l'administration.

Bien entendu, le SNUIPP Mayotte félicite les collègues pour leur initiative et appelle chaque école à organiser le temps scolaire en fonction des besoins des élèves. Encore une fois, notre organisation déplore le système des rotations et appelle à un rythme scolaire adapté aux besoins de l'enfant.

David Castebrunet

## « Population Perdue dans la Forêt »

C'est ainsi que l'on surnomme les élèves de PPF. Au CM2, un élève qui ne possède pas le niveau pour aller au collège est orienté en PPF par l'IEN de circonscription. Les parents n'ont pas la possibilité de faire appel et l'IEN AIS affecte donc les élèves en PPF.

Cela représente 20% des élèves de CM2. Parmi ces élèves seulement 30% réintégreront le collège vers une 5<sup>e</sup> PVP et une 4<sup>e</sup> et 3<sup>e</sup> CAPP. Les autres (70%) continuent leur soi disant formation jusqu'à l'âge de 16 ans.

Il faut savoir que 2000 élèves sont scolarisés en PPF. Les personnels qui travaillent dans ces structures sont des instituteurs ordinaires. L'administration leur demande de faire de la formation dans divers secteurs (bâtiment, menuiserie, agriculture) sans locaux spécifiques, avec des moyens dérisoires et des classes de 25 élèves. Peut-on les appeler des magiciens ?

La scolarisation de ces 2000 élèves pèse sur les finances des communes qui ont déjà du mal à assumer le fonctionnement des écoles primaires. Quand on découvre l'état des certains locaux de PPF on peut se demander dans quel pays nous vivons. Même des états limitrophes seraient époustoufflés de voir les conditions dans lesquelles nous accueillons les enfants de la République « Française ». Une classe de la PPF de Tsingoni ne possède ni porte, ni fenêtres ; le plafond présente des trous et des fils électriques pendent le long des murs.

Mais pourquoi ne parle-t-on jamais des élèves de PPF ? Parce que 60% d'entre eux sont des enfants de sans-papiers ! Parce qu'ils permettent au système de faire semblant de fonctionner en excluant les réalités de l'île ! L'existence même de ce dispositif est un scandale.

Le SNUIPP Mayotte demande donc au Vice recteur de prendre ses responsabilités et d'assumer la scolarisation de ces élèves dans le second degré. Cela permettra que l'état finance la scolarisation de ces élèves et mette en place les locaux et un personnel qualifié pour leur proposer un avenir digne.

Si tel n'est pas le cas, ces élèves imiteront les manifestants de Cavani qui ont brandi, le 22 octobre, comme le relate le journal « Upanga », une banderole « jeunes abandonnées ». Et apparaîtra brusquement la violence « d'élèves désespérés » !

David Castebrunet

## Recherche-action sur l'enseignement plurilingue à Mayotte

Sur trois écoles maternelles de l'île existe un enseignement plurilingue. Cet enseignement a débuté en 2008 et doit se prolonger jusqu'en 2011. Il a été mis en place dans le cadre d'un protocole d'expérimentation pour une recherche action. Cette recherche est menée par un professeur d'université M Foued Laroussi du département « science et langages » de l'université de Rouen. L'objectif de cette recherche consiste à prouver que l'utilisation de la langue maternelle en classe peut faire progresser les élèves en français. Cette recherche est pilotée par un inspecteur de circonscription sous la responsabilité de M le vice-recteur.

Nous avons rencontré les collègues de l'école maternelle de Tsingoni qui participent à ce protocole. L'un d'eux témoigne : « C'est une expérience très riche pour l'équipe et bénéfique pour les élèves. Les instituteurs se sont investis dans ce projet avec une forte motivation. Le fait de travailler en recherche action stimule l'ensemble de l'équipe de l'école. En plus, les élèves ont beaucoup progressé dans l'apprentissage du français mais dans tous les autres domaines aussi. L'utilisation de la langue maternelle sécurise les petits et favorise l'apprentissage de « l'abstraction » grâce à une meilleure compréhension des consignes de travail présentées par les maîtres en shimaorais ».

Un colloque "Bilinguisme et interculturalité à Mayotte : pour un aménagement du système éducatif" a été organisé en mars 2006 par le Vice-Rectorat de Mayotte et l'Institut de Recherche pour le Développement (IRD), avec le soutien du Conseil Général de Mayotte. La note de synthèse de ce colloque indique : « un large consensus sur le fait que l'introduction des langues locales dans le système éducatif devrait être positive ».

Les conclusions de ce rapport ainsi que la recherche action qui en découlent vont tout à fait dans le sens de la motion « langues vivantes » du SNUIPP lors du congrès de Seignosse en 1998. Pour aller plus loin, le SNUIPP demandera en référence au décret N° 2001-733 la création d'un conseil académique des langues régionales, comme il existe déjà dans plusieurs départements de métropole ou d'outre-mer.

Notre secrétaire national « Gilles Moindrot » pensait trouver un terrain de discussion constructive sur le plurilinguisme à Mayotte ; qu'elle ne fût pas sa stupeur lorsque le vice recteur critiqua vivement l'expérimentation en place et se permit de remettre en cause le travail effectué par M Foued Laroussi. « On tourne en rond » et « cela ne marchera pas », tels furent ces propos.

Quand il s'agit de défendre la nouvelle méthode de lecture « Azad et Laura » présenté comme le remède miracle contre l'échec scolaire à Mayotte, M le vice recteur fait de la publicité. Peut-être parce qu'il contrôle les personnes qui sont à la base de ce travail certes louable. Mais quand un véritable protocole scientifique est mis en place, dont les résultats sont indépendants de son bon vouloir, alors là, il se permet d'émettre des critiques avant même que l'expérimentation ne soit terminée.

Merci à M le Vice recteur pour son soutien à toutes les personnes engagées dans cette aventure. Merci pour l'intérêt qu'il porte aux langues régionales et qu'il accorde aux innovations pédagogiques. Les vice-recteurs passent. Les instituteurs restent auprès des élèves. Ce projet va dans le sens de l'histoire et le SNUIPP encourage les collègues qui mènent des expériences de ce type. Nous serons attentifs aux résultats de cette expérimentation, et plus largement à toutes les innovations pédagogiques qui permettront une meilleure formation des jeunes mahorais.